

**Compte-rendu du
Conseil d'école extraordinaire du lundi 4 Novembre 2017
ECOLE ELEMENTAIRE DE BUSSAC-FORÊT**

Présents :

Pour l'école élémentaire

Mélissa MILLET, présidente du conseil

Isabelle PINAUD – Marion DURAND –

Claire MECHAIN excusée et Peggy BASSINY, directrice, excusée

Parents délégués : M. CHATEFAU, Mme MERIAUD, M. REUZE,
Mme HUET, Mme PERRIER excusée, Mme FORTE excusée, Mme DELVOYE
excusée

Pour la municipalité : Monsieur Guy ARDOIS _ Madame MATTIAZZO

DDEN : Madame PIVA

Le thème de ce conseil d'école extraordinaire est le passage à un rythme scolaire de 4 jours hebdomadaires à compter de la rentrée de septembre 2018.

I. Présentation du cadre légal et administratif

L'organisation du temps scolaire doit :

- Respecter le nombre maximal d'heures d'enseignement

 Par semaine : 24 heures d'enseignement

 Par journée : 6 heures par jour

 Par demi-journée : 3h30 par demi-journée

- Respecter le temps minimal de pause méridienne soit 1h30.

- Garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et doit prendre en compte la globalité du temps de l'enfant.

- Etre compatible avec l'intérêt du service public de l'éducation et être cohérent avec le projet éducatif territorial (PEDT), lorsqu'il existe, et le projet d'école.

- Etre compatible avec les transports scolaires.

II. Argumentation des membres du conseil

La déléguée départementale de l'Education Nationale (DDEN) nous fait part de son ressenti à l'égard de l'organisation de la semaine à 4 jours et demi. Cette organisation serait bénéfique pour les élèves de cycle 3 car ils ont une capacité attentionnelle plus importante mais elle ne serait pas adaptée à des élèves de maternelle (cycle1).

Elle met également en évidence la difficulté à mettre en place des activités extra-scolaires et rappelle qu'il est important de se questionner sur le bien-être de l'enfant.

Les délégués de parents d'élèves expliquent que le passage à un rythme scolaire de 4 jours hebdomadaires permettrait une organisation familiale simplifiée, un changement de mode de garde des enfants, une augmentation des temps de repos et donc une moindre fatigue à la fin de la semaine.

La municipalité, quant à elle, s'appuie sur le sondage qui a été soumis aux parents d'élèves au cours du mois novembre. Il a pu mettre en évidence que plus de 80% des parents sont favorables au retour à la semaine à 4 jours.

Elle nous informe également de la difficulté à mettre en place des activités péri-éducatives d'un point de vue organisationnel (recherche de bénévoles, taux d'encadrement, diplôme des encadrants...) mais également financier. La mise en place de ces activités représente un coût d'environ 15 000€ par an.

Mme Mattiazzo rappelle son engagement envers le bien être des enfants. L'idée d'une réflexion conjointe entre la municipalité et les membres du conseil, sur une nouvelle organisation du temps scolaire plus adaptée aux besoins des élèves, a été évoquée.

L'équipe pédagogique souhaite faire part aux membres du conseil des avantages de l'organisation de la semaine à 4 jours et demi. Cet emploi du temps permet à tous les enseignants de travailler des notions fondamentales (français et mathématiques) au cours de 5 matinées au lieu de 4 matinées si le changement de

rythme est adopté. Les enseignantes rappellent que les enfants sont plus attentifs et concentrés le matin par rapport à l'après-midi. Toutes les enseignantes mettent en évidence la satisfaction de pouvoir aider les élèves les plus en difficulté. Elles ont le sentiment de pouvoir prendre le temps dans les apprentissages et de pouvoir ritualiser et automatiser les notions étudiées tout au long de la semaine.

Des craintes apparaissent pour l'équipe pédagogique : l'augmentation de la fatigue des élèves à la fin de la journée notamment pour les élèves qui bénéficieraient des APC de 16h30 à 17h15, une augmentation des conflits et de la violence physique et verbale lors de la récréation de l'après-midi, une capacité attentionnelle très réduite lors de la dernière heure de classe et une diminution des temps les plus adaptés pour travailler les fondamentaux (mathématiques et français).

III. Vote et délibération

Les membres du conseil d'école poursuivent ce conseil par le vote du nouveau projet d'organisation de la semaine scolaire : **4 jours hebdomadaires à compter de la rentrée de septembre 2018.**

Résultats du vote :

Nombre de **votants** : **10**

Nombre de personne **POUR** : **6**

Nombre de personne **CONTRE** : **0**

Nombre d'**ABSTENTION** : **4**

Le conseil d'école donne **un AVIS FAVORABLE au passage à la semaine à 4 jours.**

La décision du conseil d'école est actée dans le document officiel fournit par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) : « Projet d'organisation de la semaine scolaire, rentrée 2018 ».

La séance est levée à 19 h 00

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Compte-rendu rédigé par Mme MILLET